

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**20 NOVEMBRE 2006**

À une séance spéciale du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, lundi le 20 novembre 2006. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais.

**1. CONSTATATION DU QUORUM.**

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19 h et déclare la séance spéciale ouverte.

**2006-11-19**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'ordre du jour pour y ajouter le point suivant : appel d'offres pour l'achat d'un autopompe 1050 GIPM pour le service de prévention des incendie.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

**2006-11-20**

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour de l'avis de convocation tel que modifié.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résolutions concernant le financement de l'eau potable.
4. Appel d'offres concernant l'achat d'un autopompe 1050 GIPM pour le service de prévention des incendies.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

**2006-11-21**

**EMPRUNT DE 245 500\$.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 245 500\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 236;

**ATTENDU QU'**il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de **billets** au lieu d'obligations;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis;

Il est proposé par Monsieur Rémy Belley, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu sur division (contre : Monsieur Raynald Godin)

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** les **billets** seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les **billets** seront datés du : 28 novembre 2006;

**QUE** les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>1.</b>	<b>11 400\$</b>	
<b>2.</b>	<b>12 100\$</b>	
<b>3.</b>	<b>12 500\$</b>	
<b>4.</b>	<b>13 200\$</b>	
<b>5.</b>	<b>13 800\$</b>	
<b>5.</b>	<b>182 500\$</b>	<b>( = 196 300\$ à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 28 novembre 2006), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro : 236 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde de la balance due à l'emprunt.

**2006-11-22**

### **3. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE POUR L'EMPRUNT DE 245 520\$.**

Il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt de 245 500.00\$ par **billets** en vertu du règlement numéro 236 au prix de 98.399 échéant en série de 5 ans **comme suit :**

<b>11 400\$</b>	<b>4.00000 %</b>	<b>28 novembre 2007</b>
<b>12 100\$</b>	<b>4.00000 %</b>	<b>28 novembre 2008</b>
<b>12 500\$</b>	<b>4.00000 %</b>	<b>28 novembre 2009</b>
<b>13 200\$</b>	<b>4.05000 %</b>	<b>28 novembre 2010</b>
<b>196 300\$</b>	<b>4.10000 %</b>	<b>28 novembre 2011</b>

**QUE** les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**2006-11-23**

**4. APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN AUTOPOMPE 1050 GIPM POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procède à un appel d'offres pour l'achat d'un autopompe 1050 GIPM pour le service de prévention des incendies. Cet appel d'offres se lit comme suit :

**APPEL D'OFFRES**

**Projet : achat pour un autopompe 1050 GIPM  
pour le service de la prévention des incendies**

La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande des soumissions pour l'achat et/ou crédit-bail d'un camion autopompe 1050 GIMP année 2007.

Les documents contractuels pourront être obtenus au **bureau de la directrice générale situé au 119, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs** et ce, à compter de mardi le 21 novembre 2006.

Pour être recevable, les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission de dix pour cent (10%) du montant total de la soumission et valide pour une période de soixante (60) jours après l'ouverture des soumissions.

Les soumissions seront remises dans une enveloppe scellée portant la mention : **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS ACHAT POUR UN AUTOPOMPE 1050GIPM.**

Les soumissions seront adressées à l'attention de Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale, jusqu'au 15 décembre 2006 à 14 h puis ouvertes en présence des intéressés à partir de 14 h 05 le même jour à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
119, rue Principale  
Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) GOT 1SO

Pour être considérée, toute soumission doit être conforme aux documents de soumission et être accompagné des documents requis. De plus, la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues dans le projet concerné par le présent appel d'offres.

**2006-11-24**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE.**

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Maurice Cha,berland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance spéciale est levée à 19 h 35.

**MAIRE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**